

— LA —

# SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

## SONNAISE

I Au prône. — II Offices de l'Eglise. — III Titulaires d'églises paroissiales. — IV Correspondance romaine. — V La croisade de la tempérance. — VI " Livres canadiens ". — VII Confréries des Saints-Anges-Gardiens. — VIII Informations diverses. — IX Aux prières. — X La loi sur les congrégations religieuses. — XI Chronique. — XII Avis. — XIII Prières des Quarante-Heures.

## AU PRONE

Le dimanche, 28 avril

On annonce :

Le premier vendredi du mois et le mois de Marie (1).

## OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 28 avril

10 DIVERS OFFICES DE CE JOUR :

On fait en ce jour la fête de S. Paul de la Croix, confesseur, et la mémoire de S. Vital, martyr. S. Paul, dès sa jeunesse, mata sa chair innocente par des veilles, des disciplines et des jeûnes. Ce ne fut qu'à vingt-cinq ans que Dieu lui fit connaître sa vocation. A la suite de plusieurs apparitions ou extases, il fonda la communauté de la Passion de Jésus-Christ ou des Passionnistes. Plus tard il eut le bonheur, avec plusieurs de ses disciples, d'être ordonné prêtre par le pape Benoit XIII. Un zèle brûlant pour la prédication des mystères de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ donna à S. Paul, ainsi qu'à quelques-uns de ses frères, un incomparable pouvoir sur les cœurs et leur permit de convertir une foule de pécheurs, d'hérétiques et d'impies. Il reçut le don de prophétie, des langues et des miracles. Chéri des Souverains-Pontifes, vénéré des prêtres et des fidèles, Paul de la Croix se jugeait un serviteur inutile, un misérable pécheur et un être digne de se voir fouler aux pieds par les hommes et par les démons. Pie IX rendit sa fête universelle en 1869. On fait aussi mémoire aujourd'hui de S. Vital, soldat martyr et père des Ss. Gervais et Protais, honorés le 19 juin. En entrant, un jour, dans une ville où l'on

(1) Indulgences : 10 100 jours chaque jour, pour ceux qui, en particulier ou en public, et pendant ce mois quelque exercice de piété (prières ou actes de vertu) en l'honneur de la sainte Vierge ; — 20 indulgence plénière au jour de leur choix, en ce mois ou l'un des jours suivants, pour ceux qui auront été fidèle tout les mois à ce pieux exercice, pendant confession, communion et prière aux intentions du Souverain-Pontife.